



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fondations

Question écrite n° 80312

Texte de la question

M. Jean Glavany interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur les dons en faits par des artistes à des fondations d'utilité publique. En particulier il lui soumet le cas des artistes qui font don d'une de leurs œuvres à une fondation afin que celle-ci les mette en vente aux enchères. Il lui demande si le montant de cette vente peut être considérée par l'artiste comme l'évaluation précise et concrète de la valeur de son œuvre et, donc, de son don et si celui-ci est bien éligible aux déductions fiscales applicables aux dons versés aux fondations.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80312

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4030

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)